

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération N° DE_2024_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	14
Date de la convocation : 22/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, François FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

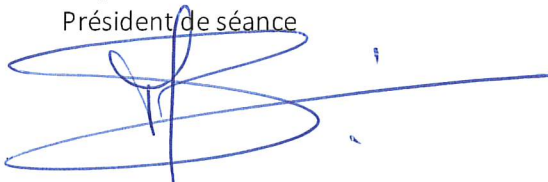
Objet : Protocole d'accord pour le déménagement du salon de coiffure

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal d'un projet de protocole d'accord entre l'entreprise "le cheveu d'ange" et la mairie quant au déménagement du salon de coiffure en raison des travaux qui vont avoir lieu dans le bâtiment de la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire à signer le protocole d'accord tel que joint à la présente délibération.

Stéphane MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

François FOLCHER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 05/04/2024
Date de réception de l'AR: 05/04/2024

048-200057594-DE_2024_026-DE
A G E D I

DE_2024_026